Expulsées, les FEMEN menacent d'occuper une église ou l'hôtel de ville de Paris

30/06/2014 à 10h36

Les Femen vont devoir quitter le lieu qu'elles occupent depuis novembre dernier au 4 rue du Port à Clichy (Hauts-de-Seine), a annoncé le tribunal d'instance d'Asnières ce matin. Poursuivies par le Siaap (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) pour occupation illégale, les huit féministes activistes, connues pour leurs actions seins nus, devront partir au plus tôt. Elles sont condamnées à payer au Siaap la somme de 7398, 94 € pour l'utilisation de l'électricité ainsi que 1500€ pour les frais d'avocat.

Inna Shevchenko, chef de file en France des Femen, était présente à Asnières pour prendre connaissance de la décision du tribunal. « *Si on veut se débarrasser de nous aussi vite, c'est que nous faisons quelque chose de bien,* réagit-elle. *Nous n'allons pas résister à l'expulsion, et nous irons ailleurs. Nous occuperons une église de Paris, soit l'hôtel de ville de Paris*. »

(…) Le Parisien